

Législature 2011-2016

Préavis municipal no 83 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD 1^{er} membre

Katia ANNEN

René Barioni

Claudine BOVET

Regina BOVET

Valérie CORNAZ-ROVELLI

Christian Vernex

Jeannette WEBER Rapporteur

Isabelle WEGMANN

La commission s'est réunie les 4 et 28 mai, ainsi que le 4 juin 2015.

Excusé : Katia Annen le 4 mai 2015

Remerciements

La commission remercie vivement Monsieur Collaud, Municipal des finances et Madame Isabelle Monney Municipale de la culture pour leur disponibilité et la qualité des informations, ainsi que pour les réponses fournies lors de la séance du 28 mai 2015.

Que dit la loi ?

Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises ;

art.22 Mise à disposition des lieux de culte: Les communes mettent les lieux de culte dont elles sont propriétaires à disposition de l'EERV (Eglise évangélistique réformée du canton de Vaud)

art. 23 Entretien des lieux de culte ;

Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courant des lieux de culte utilisé par l'EERV.

Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées et elles pourvoient à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaire au culte.

Convention relative à l'application du nouveau statut des catholiques vaudois pour la Paroisse catholique romaine de Nyon et environs ;

Les communes rattachées à la Paroisse catholique romaine de Nyon (communes du district) sont représentées par leurs Municipales et la Paroisse catholique de Nyon représentée par son conseil de Paroisse.

La Paroisse est subdivisée en 5 communautés.

La communauté no 5 : Gland, Vich et Coinsins. La Commune de Gland est la commune – siège de la communauté.

Les frais suivants sont à la charge des communes : frais d'entretien et de réparation des immeubles et de fourniture d'entretien du mobilier, frais de chauffage, éclairage et force.

Contexte

La construction de l'Eglise catholique date de 42 ans (1973). Elle est devenue obsolète et consomme beaucoup trop d'énergie, ce qui génère un coût certain en électricité. C'est même le bâtiment communal qui consomme le plus d'électricité. Le chauffage électrique pourra difficilement être réinstallé à cause de la nouvelle loi sur les chauffages électriques et ne remplit pas les exigences de performance énergétique du Label Minergie. Il faudra donc changer tout le système de chauffage. Le coût total de la rénovation de l'Eglise est chiffré à CHF 950'00.- env. La démolition et la construction d'une nouvelle Eglise coûterait env. 3 millions; la participation de Gland est chiffré à CHF 775'640.- celle de Vich à CHF 50'500.- et pour Coinsins de CHF 23'860.-. Les municipalités respectives ont déjà validé ce projet et les conseillers vont certainement accepter également ce préavis vu le faible montant à débloquer.

L'engagement de la commune de Gland se limite au montant du crédit demandé ; le solde étant assuré par la communauté catholique, par ailleurs propriétaire du terrain. Leur volonté n'est pas de vendre le terrain pour assurer le financement, mais plutôt de construire des immeubles, une fois que la commune aura accepté un changement du plan de quartier.

Le concours d'architecture a été remporté par le bureau d'architecture Coretra SA à Nyon, qui a fourni ce travail gratuitement. Cette nouvelle construction n'a pas encore été mise à l'enquête. La Municipalité versera les fonds seulement une fois que le permis de construire est délivré et la garantie que la communauté catholique assure son financement requise. Le paiement se fera en trois tranches en fonction des besoins de fonds propres.

Considération de la commission des finances :

Il est plus raisonnable de débloquer des fonds pour une nouvelle construction que de se lancer dans une rénovation qui ne serait pas satisfaisante à long terme et très coûteuse. La nouvelle construction répondra aux exigences du Label Minergie et rentrera dans le programme de "Cité de l'énergie".

C'est pour cette raison que ce projet peut être partiellement financé par le compte " Réserve efficacités énergétiques" pour un montant de CHF 275'640.-

Le solde de CHF 500'000.- devra être emprunté, il sera amorti en 30 ans et le coût annuel s'élève à CHF 25'420.- comprenant l'amortissement et le taux d'intérêt.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

- | | |
|-------------|---|
| Vu | le préavis municipal no 83 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland ; |
| Ouï | le rapport de la commission des finances ; |
| Considérant | que cet objet a été porté à l'ordre du jour ; |
| I. | d'octroyer à la communauté catholique de Gland, une participation financière de CHF 775'640.- pour la construction d'une nouvelle église ; |
| II. | d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.- aux conditions les plus favorables. |
| III. | d'autoriser la municipalité à financer partiellement ce projet par le compte au bilan 9'281.04 " Réserve efficacités énergétique" sous la forme d'un prélèvement de CHF 275'640.- . |

**Préavis municipal no 83 relatif à une participation financière à la construction
d'une nouvelle Eglise catholique à Gland**



Laurent BACHELARD
1^{er} membre



René BARIONI



Katia ANNEN



Claudine BOVET



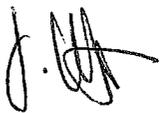
Regina BOVET



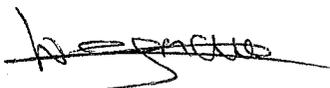
Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER
Rapporteur



Isabelle WEGMANN